

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

COMMUNE DE RAPALE

DATE DE CONVOCATION :

26/03/2026

DATE D’AFFICHAGE :

30/03/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 11

Présents 09

Votants 09

VOTE :

Voix pour : 9

Voix contre : 0

Abstentions : 0

OBJET :

Désignation des délégués
représentant la commune au
sein du S.I.E.E.PActe rendu exécutoire après
dépôt
en Préfecture leet publication ou notification
du

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212002570-20260403-2026-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE RAPALE

SÉANCE DU 3 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt six le trois avril à dix huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : Mmes FABREGAT Emmanuelle, PASQUALINI Marie-Ange, GIANCOLI Christiane, RAFFAELLI Sylvie, MM CASU Dominique, FONDACCI de PAOLI Jean-Claude, ANGELI Jean-Louis, RAFFAELLI Dominique, SANCIOU Jean-Claude.

Etaient absents : BALBINOT Jannick, FONDACCI DE PAOLI Guy.

Le quorum étant atteint ;

Il a été procédé, à l'élection du Secrétaire de séance ;
Mme RAFFAELLI Sylvie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

Le maire fait part au conseil municipal, que conformément à la loi, il y a lieu de désigner deux délégués devant représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Electrification et d'Eclairage Public de la Haute-Corse (SIEEP).
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, procède conformément à l'article L2121-21 du CGCT à l'élection de deux délégués.

Sont élus pour remplir cette mission :

Délégué titulaire :

1. M. FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude

Délégué suppléant :

2. M. RAFFAELLI Dominique

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

